

le 19 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 264 Vœu relatif à l'aménagement du territoire au service de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ; au logement, pour un habitat sobre en énergie et accessible à tous ; à une orientation vers des mobilités plus respectueuses du climat et de la qualité de l'air ; à une orientation vers une consommation responsable, moins génératrice de déchets ; à une stratégie d'adaptation du territoire ; à l'exemplarité de l'administration parisienne

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

1- L'aménagement du territoire au service de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

Considérant les amendements A59M relatif à l'évolution des réseaux de chaleur, déposé par Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe EELVA, A67M relatif à trois orientations nouvelles dans le cadre de l'actualisation du Plan Climat, déposé par Ian BROSSAT, Emmanuelle BECKER, le groupe Communiste et Elus du Parti de Gauche, A68M relatif à trois orientations nouvelles dans le cadre de l'actualisation du Plan Climat, déposé par Jérôme COUMET, les vœux V82M relatif à la réalisation d'une canopée solaire en surplomb du boulevard périphérique, déposé par Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe EELVA, V83M relatif à l'installation d'une canopée solaire sur le périphérique, déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe EELVA, V125M relatif à la création d'un mécanisme d'appels à projet et de financements des recherches innovantes, déposé par Jean-François MARTINS ;

Considérant les objectifs du Plan Climat Energie de Paris pour son territoire consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25%, à diminuer de 25% la consommation énergétique, et à porter à 25% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à l'horizon 2020 ;

Considérant que les opérations d'aménagement sont devenues en 5 ans les laboratoires du Plan Climat de Paris, avec pour chaque secteur d'aménagement des exigences à même de favoriser le développement des

énergies renouvelables, de construire des immeubles consommant au plus 50 kWh_{ep}/m²/an et de rénover les immeubles existants pour atteindre une consommation de 80 kWh_{ep}/m²/an, d'allier compacité urbaine et développement d'espaces végétalisés, de maintenir les fonctions logistiques dans la ville, et de participer à l'amélioration de la qualité de l'air ;

Considérant les projets de production d'énergie renouvelable (création d'un puits de géothermie à Paris Nord Est, installation de 20 000 m² de panneaux solaires parmi lesquels la plus grande centrale solaire en milieu urbain dense sur la Halle Pajol,...) et les expérimentations (récupération de chaleur dans les égouts à l'école Wattignies, ...) d'ores et déjà mis en œuvre sur le territoire de Paris ;

Considérant le volontarisme dont la Ville a su faire preuve malgré l'instabilité extrême qu'a pu connaître la filière photovoltaïque avec la division par cinq du tarif d'achat en trois ans ;

Considérant la nécessité de renforcer la maîtrise des réseaux énergétiques qui alimentent Paris et de définir une vision stratégique à long terme afin d'anticiper au mieux la nécessaire adaptation aux conséquences du réchauffement climatique dans Paris, dans la Métropole et dans toute l'Île-de-France ;

Considérant l'importance de susciter des projets innovants, tant au plan technique qu'au plan financier, pour impliquer les acteurs de Paris, démultiplier les effets du Plan Climat Energie et accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations, et la production d'énergies renouvelables ;

Considérant les initiatives prises par la Ville de Paris en la matière, qu'il s'agisse de « Paris 2030 », du premier appel à projets « efficacité énergétique dans le bâtiment » ou du soutien apporté aux entreprises qui innovent dans le champ des éco-activités ;

Considérant que, pour atteindre les objectifs du Plan Climat, il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers conséquents et de créer des outils adaptés, à même de permettre aux Parisiens comme aux acteurs économiques d'investir dans les économies d'énergie ;

Sur proposition d'Anne HIDALGO et René DUTREY, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- Continue de favoriser le développement des énergies renouvelables, qu'il s'agisse du solaire avec la mise en ligne du cadastre solaire dans le courant du 1^{er} trimestre 2013 ou le lancement à terme d'une étude pour déterminer la faisabilité et le modèle économique associé de l'installation de canopées solaires sur le boulevard périphérique, de la géothermie en exploitant au mieux les ressources du sous-sol parisien, ou, dans le cadre de la SEM Energies POSIT'IF et via le SYCTOM, en participant à l'émergence de projets de méthanisation, de biomasse, etc. ;
- Engage les réflexions, avec l'ensemble des partenaires métropolitains, permettant d'aboutir *in fine* à une gestion mutualisée de l'énergie dans la Métropole, afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique, de réduire la dépendance aux importations, de maîtriser les coûts d'investissement et de production, et de contenir les prix des énergies pour les consommateurs métropolitains ;
- Continue de miser sur l'innovation et d'explorer de nouvelles solutions permettant d'économiser et/ou de récupérer les énergies de la ville. A cet égard, un second appel à projets « efficacité énergétique dans le bâtiment » sera lancé dès le premier trimestre 2013 avec le PRIL et l'APC. D'ici la fin de l'année 2012, un appel à contributions international sera lancé auprès d'équipes de recherche, afin d'identifier toutes les ressources cachées que la ville recèle et qui pourraient, demain, créer de nouvelles richesses pour nos territoires, déboucher sur de nouveaux emplois et réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

- Se laisse la possibilité d'amender le Plan Climat Energie de Paris avant 2017 en cas d'évolution marquante de la législation en matière de réglementation thermique des bâtiments, des labels et des techniques.

2- Le logement, pour un habitat sobre en énergie et accessible à tous

Considérant les amendements A55M relatif aux objectifs rénovation chauffage électrique, A56M relatif aux objectifs 2020 pour le Plan Climat, A66M relatif au niveau maximum de consommation, déposés par Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe EELVA, les vœux V91M relatif à la modification du point de vue des ABF en matière de panneaux photovoltaïques, V92M relatif à la modification du point de vue des ABF en matière de plantation d'arbres dans le centre de Paris, V96M relatif à l'évolution de la réglementation du pouvoir d'injonction de ravalement, déposés par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe EELVA, V98M relatif au financement des réhabilitations thermiques des logements sociaux, déposé par Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe EELVA, V101M relatif au chauffage électrique, déposé par Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe EELVA, V103M relatif à l'évolution de la réglementation sur la copropriété afin de faciliter la réalisation de travaux d'amélioration énergétique, déposés par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe EELVA, V113M relatif à la réalisation de bâtiments exemplaires pour les opérations de construction neuve et de réhabilitation lourde, déposé par Jérôme DUBUS, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe UMPPA, V116M relatif à la politique du Maire de Paris sur les modes de chauffage, déposé par Patrick TRÉMÈGE et les élus du groupe UMPPA ;

Considérant la baisse de 10% des émissions de gaz à effet de serre (2,7 millions de tonnes eqCO₂) déjà constatée entre 2004 et 2009 correspondant à une baisse de 7% de la consommation d'énergie des logements ;

Considérant le maintien dans le Plan Climat 2012-2017 des objectifs fixés par le Plan Climat 2007 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à la consommation énergétique des logements ;

Considérant la construction de 15 000 logements sociaux à haute performance énergétique entre 2008 et 2011 ;

Considérant la rénovation thermique de 15 000 logements sociaux entre 2008 et 2011 qui ont permis en moyenne de faire économiser 400 €/an aux ménages sur leurs factures d'énergie ;

Considérant la création de l'Agence Parisienne du Climat, et du dispositif « Copropriété Objectif Climat », mis en place dès 2008, qui sera relancé au 1^{er} semestre 2013 par le lancement du « Coach Copro », plateforme permettant de mieux accompagner les copropriétés dans leur démarche d'amélioration des performances énergétiques des immeubles ;

Considérant la participation de la Ville de Paris à la SEM « Energie Posit'IF » dont l'objet lui permettra de faciliter la réalisation de travaux de rénovation thermique ;

Considérant l'Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments en cours dans le 13^{ème} arrondissement, le lancement en 2013 de l'OPATB « République » et d'une OPATB dans le 19^{ème} arrondissement dans le cadre du PLH (2011-2016) ;

Considérant les dispositions du Schéma Régional Climat Air Energie concernant le chauffage électrique ;

Considérant que la réglementation thermique et les prescriptions du Plan Climat de Paris conduisent à une disparition de fait de ce mode de chauffage dans les logements neufs ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière de lutte contre la précarité énergétique à travers des dispositifs tels que Paris Energie Famille ou le Fonds de Solidarité Logement Energie ;

Considérant l'adossement des objectifs de performances énergétiques des logements parisiens au label « BBC-Effinergie + » qui inscrit les prescriptions du Plan Climat 2012-2017 dans un cadre national lisible pour tous les acteurs et évolutif en fonction de la réglementation ;

Considérant qu'ainsi les objectifs de performance énergétique du Plan Climat 2012-2017 suivront l'évolution réglementaire tout en gardant sur elle un temps d'avance d'au moins 20% ;

Considérant par ailleurs la nécessité de concilier les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction des consommations énergétiques du Plan Climat avec la nécessaire protection du patrimoine architectural parisien ;

Considérant enfin qu'il est prévu en 2013 la rédaction d'un « cahier opérationnel logement » destiné à compléter et affiner les grandes orientations du Plan Climat 2012-2017 ;

Sur proposition d'Anne HIDALGO et René DUTREY, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- Concernant la rénovation thermique des logements sociaux, que la rédaction du Carnet opérationnel logement clarifie les conditions de financement des rénovations thermiques dans les logements sociaux. A cet égard, l'objectif des rénovations thermiques demeure fixé à 80 kWh_{ep}/m²/an. Même s'il peut ne pas être techniquement atteignable, il doit constituer une référence. Pour être efficace dès aujourd'hui, la lutte contre le dérèglement climatique implique néanmoins de ne pas rejeter les rénovations thermiques conséquentes au seul motif qu'elles n'atteindraient pas l'objectif de 80 kWh/m²/an. Il convient au contraire de consacrer les crédits affectés à l'aide aux rénovations thermiques à une baisse massive des consommations énergétiques. Le Carnet opérationnel logement précisera les modalités de mise en œuvre de cette stratégie. A l'issue de cette rédaction, les délibérations proposées au vote du Conseil de Paris pour les travaux de rénovation thermique des logements sociaux indiqueront systématiquement l'intérêt à financer les travaux en termes de gain de performance énergétique et, quand il y a lieu, les raisons qui ne permettent pas, dans l'immédiat, d'atteindre 80 kWh/m²/an, ainsi que les travaux ultérieurs qui pourraient être mis en œuvre pour atteindre cet objectif.
- Concernant le chauffage électrique, que la Ville de Paris, conformément aux dispositions du SRCAE, réaffirme son opposition au chauffage électrique pour les logements neufs.
- Concernant les évolutions législatives ou réglementaires nécessaires à la facilitation de la prise de décision par les copropriétés pour engager des travaux de rénovation thermique, que la Ville de Paris, d'ores et déjà engagée dans des discussions avec les ministères concernés via la mission « Bâtiment durable » chargée d'éclairer la politique gouvernementale, y fasse valoir les spécificités de son territoire (95% copropriétés, hétérogénéité des capacités financières des copropriétaires, majorité de copropriétaires bailleurs) et y soumette des propositions concrètes telles que l'extension du pouvoir d'injonction de ravalement à la rénovation thermique des bâtiments, la mise au point d'un prêt hypothécaire pour les travaux de rénovation thermique, la modification des règles de prise de décision dans les copropriétés, mais aussi des réflexions sur des dispositifs de fiscalité locale incitatifs pour l'amélioration des performances énergétiques des logements etc.

- Le dialogue entamé avec les Architectes des Bâtiments de France, tant sur les techniques de rénovation thermique des bâtiments que sur l'intégration paysagère des installations de production d'énergie renouvelable ou de végétalisation des façades, sera poursuivi avec pour ambition partagée celle de concilier au mieux les préoccupations patrimoniales et les objectifs climatiques. Ces réflexions viendront alimenter le carnet opérationnel du Plan Climat « Logement » qui sera élaboré dans le courant du 1^{er} semestre 2013.

3- Vers des mobilités plus respectueuses du climat et de la qualité de l'air

Considérant les vœux V84M relatif au « Tram Fret », déposé par Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe EELVA, V102M relatif à un pôle de fret ferroviaire sur le site des Halles, déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe EELVA ;

Considérant que la réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports de personnes et de marchandises est un véritable enjeu pour respecter les objectifs du territoire parisien à l'horizon 2020, ces secteurs représentant plus de 50% du total des émissions de CO₂ du territoire ;

Considérant les mesures détaillées dans la communication du Maire de Paris de novembre 2012 sur la lutte contre les pollutions, à même de diminuer efficacement les émissions de gaz à effet de serre du secteur ainsi que les concentrations dans l'air de polluants nocifs pour la santé ;

Considérant que la diminution de 7% des émissions de gaz à effet de serre liées au trafic intra-muros entre 2004 et 2009 est directement liée aux politiques parisiennes mises en œuvre depuis 2001 en matière de déplacements ;

Considérant que le secteur du transport de marchandises montre une stabilité des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation importante du fret fluvial ne faisant que compenser la diminution préoccupante du fret ferroviaire ;

Considérant que, vu l'extrême prépondérance actuelle des livraisons en camions, toute mesure visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur a également un impact certain sur la qualité de l'air que les Parisiens respirent, et notamment sur les concentrations en NO₂ et en particules fines ;

Considérant que le Conseil de Paris, par délibération des 18 et 19 octobre 2010, a acté les recommandations de l'enquête publique sur l'utilité publique du projet des Halles et précisé que le projet intégrait bien des « mesures conservatoires rendant possible, le moment venu, la création d'un pôle de fret urbain à Châtelet-les Halles » ;

Considérant que le Tram Fret est un moyen logistique très innovant permettant de transporter de grandes quantités de marchandises avec de très faibles nuisances, notamment en termes de bruit, et que la Ville de Paris est fortement intéressée par cette solution d'avenir ;

Sur proposition d'Anne HIDALGO et René DUTREY, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- La charte marchandise soit adoptée au printemps 2013 ;
- La Ville de Paris, en lien avec la RATP, mène une expérimentation de Tram Fret en conditions réelles avec un opérateur d'ici 2014 ; cette expérimentation, dont les contours devront être précisés en lien avec la RATP et l'opérateur intéressé, devra prendre en compte les opportunités liées aux

connexions avec les projets logistiques envisagés dans les opérations d'urbanisme. Le paragraphe précédent est intégré aux Grandes Orientations du Plan Climat dans la partie « la logistique urbaine : un enjeu pour 2020 ».

4- Vers une consommation responsable, moins génératrice de déchets

Considérant les vœux V85M relatif à la mise en place d'une expérimentation de compostage collectif à l'échelle d'un quartier du 12^{ème} arrondissement, déposé par Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe EELVA, V87M relatif à la valorisation des déchets des restaurants scolaires du 2^{ème} arrondissement, V100M relatif au décret et à l'arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, déposés par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe EELVA, V123M relatif à l'organisation d'une collecte publique des déchets végétaux déposé par Jean-François MARTINS ;

Considérant que, dès l'adoption du Plan Climat en 2007, la Ville de Paris a souhaité augmenter considérablement la part des produits issus de l'agriculture durable dans les 30 millions de repas servis chaque année dans la restauration collective municipale et départementale ;

Considérant qu'en 5 ans, la part des produits durables dans les repas a doublé et est passée à 14%, permettant ainsi de réduire de 12% le contenu carbone d'un repas ;

Considérant qu'en 2 ans, les actions de valorisation de l'eau du robinet ont permis de réduire de 20% les achats d'eau en bouteille des directions de la Ville ;

Considérant l'adoption en février 2012 du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets qui vise, par une démarche partenariale concertée, à favoriser le changement de comportements des Parisiens et des usagers par une implication accrue des acteurs et, ainsi, à réduire la production de déchets ménagers et assimilés ;

Considérant les expérimentations menées en matière de compostage domestique et, depuis novembre 2012, pour diminuer les déchets provenant des restaurants scolaires dans cinq arrondissements pilotes ;

Sur proposition d'Anne HIDALGO et René DUTREY, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- Continue d'augmenter la part d'alimentation durable dans la restauration collective et de mettre en œuvre des solutions permettant de diminuer l'impact carbone des repas (diminution de 20% des produits carnés, augmentation des produits de saison, rationalisation des approvisionnements, création d'une centrale d'achats, développement du bio sur les aires de captage d'Eau de Paris, etc.) ;
- Continue et formalise le suivi de la consommation des eaux embouteillées de l'administration parisienne ;
- Etudie, si l'expérimentation visant à diminuer les déchets en provenance de la restauration collective s'avère concluante, les conditions de son extension aux caisses des écoles volontaires ;
- Confirme son engagement dans le déploiement du compostage collectif et domestique des déchets organiques ménagers sur site en pied d'immeuble, en évitant le nomadisme des déchets avec tous les risques de dépôts sauvages qu'il implique.

5- Une stratégie d'adaptation du territoire

Considérant l'amendement A61M relatif aux revêtements de voirie, déposé par Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe EELVA, les vœux V69M, V70M, V71M, relatifs à la création de programmes participatifs de végétalisation des murs, déposés par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe EELVA, V72M relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation de murs, déposé par Danielle FOURNIER, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe EELVA, V73M relatif à la création d'un programme participatif de végétalisation de murs, V74M relatif à la plantation d'arbres dans le 20^{ème} arrondissement, déposés par Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et les éluEs du groupe EELVA, V78M relatif à la réalisation de projets d'agriculture urbaine, déposé par Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe EELVA, V79M relatif au développement de l'agriculture urbaine, déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe EELVA, V80M relatif à l'agriculture urbaine, déposé par Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et les éluEs du groupe, V89M relatif à la création jardin urbain sur le toit du gymnase Léopold Bellan, V99M relatif aux systèmes de climatisation, déposés par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe EELVA, V107M relatif aux Partenariats Publics Privés, déposé par Danielle SIMONNET, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, V109M au Contrat de Partenariat et de Performance Energétique dans les écoles du 15^{ème}, déposé par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe UMPPA, V115M relatif au développement de l'agriculture urbaine à Paris, déposé par Claire de CLERMONT-TONNERRE et les élus du groupe UMPPA, V119M relatif à la végétalisation de la façade de la mairie du 17^{ème} arrondissement, déposé par Brigitte KUSTER, Françoise de PANAFIEU, Hervé BENESSIONO et les élus du groupe UMPPA ;

Considérant que les résultats de l'Etude Pluridisciplinaire des Impacts du Changement Climatique à l'Echelle de l'Agglomération parisienne (EPICEA), menée dans le cadre du programme Paris 2030, projettent une hausse significative de 2 à 4°C de la température moyenne de l'air à Paris d'ici 2100 ;

Considérant que, selon cette même étude, ces évolutions des conditions climatiques vont s'accompagner d'une augmentation du nombre d'épisodes caniculaires, de 10 à 25 jours par an à Paris à l'horizon 2100, au lieu d'une seule par an en moyenne aujourd'hui ;

Considérant qu'en milieu urbain dense, les épisodes de canicule sont accentués par le phénomène d'îlot de chaleur – ainsi lors de la canicule de 2003, un îlot de chaleur urbain de l'ordre de 4 à 7°C est survenu en fin de nuit entre le centre de Paris et les zones moins urbanisées alentours et d'une intensité de 2 à 4°C dans Paris intramuros ;

Considérant que ces phénomènes ont des impacts en termes de gestion des infrastructures, de ressources en eau, de pollution, de confort bioclimatique, de demande énergétique et de santé publique ;

Considérant qu'il est indispensable que Paris anticipe ces impacts et adapte son territoire en conséquence ;

Considérant les actions déjà engagées par la Ville en termes d'adaptation à travers le Plan Canicule, le Plan Biodiversité avec des objectifs ambitieux en matière de végétalisation, ou encore l'adoption du Livre Bleu sur l'eau ;

Considérant que différents leviers urbains – végétalisation, réfléchissement, humidification – et des modifications de comportements – limiter le plus possible le recours à des systèmes de climatisation individuels, réduction de la consommation d'énergie, etc. – permettraient de réduire significativement l'intensité de l'îlot de chaleur urbain en période caniculaire ;

Sur proposition d'Anne HIDALGO et René DUTREY, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Dans le cadre de l'élaboration du carnet du Plan Climat relatif à la stratégie d'adaptation du territoire Parisien au changement climatique, et dans la lignée du Plan Biodiversité adopté en 2011, la Ville de Paris :

- Poursuive la politique de développement de la végétalisation et de préservation de la biodiversité à Paris qui aura permis de créer 60 ha d'espaces verts supplémentaires entre 2001 et 2014 ;
- Etudie, à l'occasion des aménagements de voirie, la possibilité de planter de nouveaux arbres dans les rues qui en sont dépourvues ;
- Mette en place, si possible dès 2013, des programmes participatifs permettant aux Parisiens de végétaliser les fonds de trottoir, le long des murs des habitations ;
- Développe et mette en œuvre des projets d'agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire parisien, en s'appuyant notamment sur une sensibilisation accrue des maîtres d'ouvrages et bailleurs sociaux à ces questions. Ces projets d'agriculture urbaine pourront être réalisés en pleine terre, sur les toitures ou façades d'équipements publics ou d'autres bâtiments existants ou à venir dès lors que des études approfondies, lancées en 2013 sur plusieurs sites, auront permis de démontrer la faisabilité de ces projets ;
- Etudie les potentiels de nouveaux revêtements de surface susceptibles de contribuer à diminuer l'effet d'îlot de chaleur ;
- Prend en compte les résultats des études menées sur le développement de la climatisation et l'analyse comparative des modes de production dans l'élaboration du Carnet stratégique, pouvant conduire à mettre en œuvre à terme un schéma directeur du réseau de froid urbain ainsi qu'une information ciblée des Parisiens sur les bons gestes à prendre en période caniculaire et sur les implications environnementales des systèmes de climatisation individuelle ;
- Continue de valoriser le potentiel de son réseau d'eau non potable et de mettre en place une politique économe et innovante des usages de l'eau, dans une vision globale, à l'échelle de la ville et selon les différents types d'eaux disponibles (eau de pluie, eau non potable, eau d'exhaure, ...).

6- L'administration parisienne exemplaire

Considérant les amendements A52M relatif au suivi des Diagnostics de Performance Energétique, A64M relatif aux partenariats public privé, déposés par Yves CONTASSOT, et les éluEs du groupe EELVA, les vœux V76M relatif au lancement d'un projet de bâtiment exemplaire en matière environnementale, déposé par Jacques BOUTAULT et les éluEs du groupe EELVA, V77M relatif au bâtiment exemplaire, déposé par Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ et les éluEs du groupe EELVA ;

Considérant les objectifs du Plan Climat Energie de Paris pour son administration consistant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30%, à diminuer de 30% la consommation énergétique, et à porter à 30% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à l'horizon 2020 et les objectifs et actions détaillés dans le Carnet de l'Administration ;

Considérant que les phénomènes de dérèglement climatique et d'érosion de la biodiversité sont étroitement liés dans la mesure où la biodiversité est affectée par l'évolution du climat et où la dégradation des écosystèmes aggrave les effets du changement climatique ;

Considérant que la réduction des gaz à effet de serre d'un bâtiment doit être pensée à toutes les étapes de son cycle de vie – lors de l'extraction et la fabrication des matériaux, lors de la construction, lors de son utilisation et enfin lors de sa démolition et du recyclage des matériaux qui le composent ;

Considérant les publications de référence qui décrivent les modalités de construction d'un bâtiment favorisant la biodiversité tel que l'ouvrage « Bâtir en favorisant la biodiversité » publié par Natureparif ;

Sur proposition d'Anne HIDALGO et René DUTREY, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- Décide le lancement des études permettant d'engager la rénovation thermique de 200 prochaines écoles parisiennes lors du Conseil de Paris de février 2013. Compte tenu de l'ampleur du projet et du nombre d'écoles à traiter, le Conseil de Paris sera appelé à se prononcer sur un dispositif dans lequel une partie des procédures sera effectuée en régie et l'autre par les procédures les plus efficaces pour atteindre les objectifs du Plan Climat Energie, sans privilégier le contrat de partenariat de performance énergétique. Une première évaluation provisoire sur la première vague de 45 écoles sera communiquée au Conseil de Paris et prise en compte pour choisir les modalités contractuelles les plus adéquates. La sélection des 200 prochaines écoles concernées par cette nouvelle vague de rénovation thermique se fera en lien avec les mairies d'arrondissement ;
- Intègre, dans l'ensemble de ses cahiers des charges fonctionnels, des recommandations techniques visant à prendre en compte la biodiversité et à diminuer l'impact carbone des équipements publics qu'elle construit ;
- Lance de nouveaux projets de végétalisation des toitures ou façades d'équipements publics, que ces projets soient effectués sur des équipements devant faire l'objet de rénovation, ou sur de nouveaux équipements.